



9 rue Georges Clémenceau  
85 190 Venansault  
Tél : 02 72 69 07 76

# AFFICHAGE DES PRIX

Conformément à l'arrêté du 29 juin 1990, abrogé au 1<sup>er</sup> avril 2017, relatif à la publicité des prix pratiqués par des professionnels intervenant dans les transactions immobilières :

## RÉMUNÉRATION :

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

## VENTE :

Rémunération forfaitaire de 2 000 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros.  
5% TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et excédent.

## LOCATION :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 5% TTC du loyer annuel (hors charges locatives) à la charge du locataire, 5% TTC du loyer annuel (hors charges locatives) à la charge du bailleur.

États des lieux : 2,00€ TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 2,00€ TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.

## GESTION LOCATIVE :

6 % TTC des sommes encaissées.

Notre site : [www.letapeimmobiliere.com](http://www.letapeimmobiliere.com) ● Notre e-mail : [venansault@letapeimmobiliere.com](mailto:venansault@letapeimmobiliere.com)